



## Obligation "parcking payant par la commune"

Par **legrant**, le **01/08/2009** à **10:57**

Bonjour,

Est-ce que les zones payantes doivent obligatoirement être marquées au sol payant à chaque place ou peintes en trait vert, et enfin les panneaux d'entrée et de sortie doivent avoir un caractere B6b4,

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **13:34**

Bonjour,

La réponse est NON. Il suffit que, en conséquence de l'arrêté du maire instituant cette zone payante, les panneaux d'indication correspondants aient été implantés.